



Ville de LA FERÉ

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Raymond, Maire.

Membres présents : MM. DENEUVILLE Raymond, Maire, THUET Maurice, VILAIN Marie-Noëlle, MELOTTE Jean-Claude, LAVISSE Jean, BAUCHET Annette, Adjoints au Maire, ROZELET Martine, LYOEN Anne-Marie, DEPLANQUE Martine, CHATOT-CATOIRE Catherine, PEON Benoît, FOJCYK Isabelle, HIRSON Alain, EGRIX Éric, VUYLSTEKE Isabelle, SEPANSKI Jean-François, GERARD Franck, WEBBER Audrey, FABRIS Ghislaine, BOUTEILLER André, CORNEVIN Nicolas, JOURDAIN Amélie, DE MONTE Dominique, Conseillers Municipaux.

Membres absents : MM. HIRSON Alain, LYOEN Anne-Marie, FABRIS Ghislaine, excusés, DEPLANQUE Martine, FOJCYK Isabelle, VUYLSTEKE Isabelle, SEPANSKI Jean-François, GERARD Franck, CORNEVIN Nicolas, JOURDAIN Amélie, DE MONTE Dominique.

Membres représentés : M. HIRSON Alain donne pouvoir à M. DENEUVILLE Raymond, Mme LYOEN Anne-Marie donne pouvoir à Mme VILAIN Marie-Noëlle, Mme FABRIS Ghislaine donne pouvoir à M. BOUTEILLER André.

Secrétaire de séance : Mme WEBBER Audrey.

Date de convocation : 11 décembre 2017

- Date d'affichage : 22 décembre 2017

- Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de votants : 15

Ordre du jour

- 1 Adoption du procès-verbal de la dernière séance
- 2 Règlement du cimetière communal.
- 3 Tarifs communaux 2018.
- 4 Tarifs du salon des viticulteurs 2018.
- 5 Façade de l'église : demande de subventions.
- 6 Services civiques.
- 7 Subventions du défilé de la Saint-Firmin.
- 8 Subvention exceptionnelle US la Fère.
- 9 Création d'un poste d'adjoint technique.
- 10 Plan Local d'Urbanisme : adoption du règlement.
- 11 Travaux d'eau potable Rue du Luxembourg : emprunt.
- 12 Location d'un local artisanal Rue Mazarin, Bâtiment 18.
- 13 Dénomination de la rue du futur lotissement de l'OPAL.
- 14 Aménagement de la mairie : demande de subvention.
- 15 Aménagement d'un local commercial et d'une place de marché : demande de subvention.
- 16 Réhabilitation du pont du Luxembourg : demande de subvention.
- 17 Décisions budgétaires modificatives.
- 18 Bilan des délégations au Maire.

2017-105 - Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2017. M. PEON demande que soit retirée du compte-rendu la délibération n°2017-104 « question diverse » qui ne reflète pas sa demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal modifié de cette réunion.

2017-106 - Règlement du cimetière communal

Le règlement de fonctionnement du cimetière communal a été établi en 1989. Afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des nouveaux modes d'inhumation (crémation), il est nécessaire de mettre en place un nouveau règlement.

Après en avoir délibéré, après étude du projet de règlement du cimetière, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Modifie l'alinéa 3 de l'article 47 : le délai dans lequel le concessionnaire doit réaliser le caveau est fixé à un mois.**
- **Modifie l'article 52 « redevances relatives aux opérations d'inhumation » : sans objet.**
- **Accepte les termes du nouveau règlement du cimetière communal tel qu'il est annexé à la présente délibération.**

2017-107 - Tarifs communaux 2018

Le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, le Conseil Municipal fixe les différents tarifs des différents services communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les tarifs 2018 des différents services communaux conformément au tableau ci-après :

Désignation	Tarifs 2018	Observations
Cimetière		
Concession de 30 ans	200 €	
Ouverture de caveau	60 €	
Columbarium		
Alvéole 30 ans + soliflore	860 €	
Plaque de fermeture	90 €	
Taxe de dépôt	40 €	
Taxe de retrait	40 €	
Musée : entrées		
Tarif normal	5 €	
Tarifs de groupe	3 €	A partir de 10 personnes
Ecoles	gratuit	
Bibliothèque		
Adhésion annuelle adulte	gratuit	
Adhésion annuelle enfant (jusque 14 ans)	gratuit	
Amende par semaine de retard par livre	gratuit	Pénalité de 15 €
Cirques		
Petits cirques pour enfants	50 €	
Petits cirques	100 €	
Cirques moyens	200 €	
Grand cirques	300 €	
Braderies		Gratuit marché de Noël
Droits d'inscription	8 €	Gratuit commerçants Laférois
Mètre linéaire	1,60 €	Gratuit commerçants Laférois
Camion de livraison (jour de marché)	150 €	Gratuit commerçants Laférois
Locations de salles		
<i>Centre administratif</i>		Uniquement associations
Avec chauffage	350 €	
Sans chauffage	250 €	
Cauton détérioration	300 €	
Cauton nettoyage	200 €	
<i>Espace Drouot</i>		
Avec chauffage	450 €	
Sans chauffage	350 €	
Cauton détérioration	500 €	
Cauton nettoyage	300 €	
Vidéo-projecteur	50 €	y compris associations
<i>Salle Rue de l'Eglise (ancienne bibliothèque)</i>		
Avec chauffage	250 €	Utilisation à caractère commercial
Sans chauffage	160 €	Utilisation à caractère commercial
Cauton détérioration	300 €	Utilisation à caractère commercial
Cauton nettoyage	150 €	Utilisation à caractère commercial
Boulodrome		

Jeton d'éclairage	3 €	
Jeton de chauffage	4,50 €	
Camping		
Campeur par jour	2,50 €	
Enfants de moins de 4 ans par jour	gratuit	
Enfants de 4 à 7 ans par jour	1,10 €	
Emplacement par jour	2,50 €	
Automobile par jour	2,00 €	
Moto immatriculée par jour	1,50 €	
Animaux domestiques par jour	1,50 €	
Branchement électrique par jour	3,50 €	
Garage mort sur emplacement par jour	5,00 €	
Caution clé d'entrée	25,00 €	

2017-108 - Façade de l'église : demande de subventions

Depuis plusieurs années, la Commune réalise des travaux de rénovation des façades de l'église. Il est proposé à l'Assemblée de poursuivre ces travaux par la partie centrale de la façade occidentale. Le coût des travaux est estimé à 32 825 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de réaliser les travaux de rénovation de la partie centrale de la façade occidentale de l'église.**
- **Accepte le devis présenté pour des travaux d'un montant de 32 825 € HT.**
- **Sollicite une subvention de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.**
- **Sollicite une subvention de la part du Conseil Départemental de l'Aisne.**

2017-109 - Services civiques

Pour pouvoir mettre en place une ou des animations dans la Ville afin de fêter en 2018 le centenaire de la fin de la guerre 1914-1918, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Fédération Régionale des MJC la mise à disposition d'un volontaire effectuant son service civique pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} février 2018.

Il est également proposé de solliciter auprès de la Fédération Régionale des MJC la mise à disposition d'un second volontaire effectuant son service civique pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} février 2018 afin d'aider à la promotion des manifestations organisées par la Commune et d'aider à la mise en place de la communication de la Ville.

La durée hebdomadaire est fixée à 24 heures. Le coût de la prestation pour la Ville est de 107,58 € par mois et par volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Sollicite auprès de la Fédération Régionale des MJC la mise à disposition de deux volontaires effectuant leur service civique pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} février 2018.**
- **Accepte les termes de la convention à passer avec la Fédération Régionale des MJC.**
- **Autorise le Maire à signer ladite convention.**

2017-110 - Défilé de la saint-Firmin : subvention à deux associations

Aux associations subventionnées par la Ville, un premier acompte de 75% de la subvention est versée, le solde des 25% étant versé si l'association participe au défilé de la Saint-Firmin.

Le Club de Foot de l'US La Fère et le Judo Club Laférois n'ayant pas participé au défilé, ces deux associations n'ont pas bénéficié du versement du solde de leur subvention annuelle de fonctionnement.

Il apparaît que, suite à une erreur des services de la mairie, ces deux associations n'ont pas été informées du défilé de la Saint-Firmin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité-unanimité autorise le Maire à verser le solde de 25% de la subvention communale 2017 aux deux associations suivantes :

- **US la Fère**
- **Judo Club Laférois**

2017-111 - Demande de subvention exceptionnelle du club de football de l'US La Fère

Depuis deux années, la Ville de la Fère verse une subvention exceptionnelle de 3500 € par an au club de l'US La Fère afin de participer au financement de l'employé du club en contrat d'avenir.

Il apparaît que la nouvelle équipe dirigeante du club s'est aperçue que les deux demandes de subvention étaient basées sur des chiffres erronés : absence du coût de la formation, absence de visite de médecine professionnelle, subvention de la fédération non obtenue, surestimation des remboursements de l'ASP... Monsieur le Président sollicite, par courrier du 6 décembre 2017, une subvention exceptionnelle de la Ville à hauteur de 4500 € pour combler le déficit. Le club a par ailleurs décidé de ne pas reconduire le contrat d'avenir en janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à la demande de subvention exceptionnelle de l'US La Fère. Une avance sur la subvention de fonctionnement de 2018 d'un montant de 4000 € sera versée à l'association en début d'année 2018.

2017-112 - Création d'un poste d'adjoint technique

Suite au départ en retraite de Monsieur Lafaux, adjoint au responsable des services techniques, le Maire a décidé de nommer Monsieur Galhaut David, adjoint technique titulaire, à ce poste au 1^{er} janvier 2018.

Afin de remplacer Monsieur Galhaut dans son ancien poste, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018.

2017-113 - Règlement du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire de valider le projet de règlement.

Le projet a été envoyé à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au projet de règlement du Plan Local d'Urbanisme.

2017-114 - Travaux d'eau potable Rue du Luxembourg : réalisation d'un emprunt

La Commune réalise actuellement des travaux de remplacement du réseau d'eau potable dans la Rue du Luxembourg. Il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

1° - prend en considération et approuve le projet qui est présenté,

2° - Détermine, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du devis :	80 000 €
Autofinancement	0 €
Emprunt sollicité CAM. PRET MOYEN TERME.....		80 000 €

et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier l'attribution d'un prêt de 80 000 Euros, à taux fixe 1,40%, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en quinze années à partir de 2018 par périodicité trimestrielle.

3° - Ouvre au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

2017-115 - Local du local artisanal n°2 du bâtiment 18, Rue Mazarin

Les travaux d'aménagement du bâtiment 18 sont terminés et les premiers locaux artisanaux peuvent être mis en location. Le Maire donne lecture de la demande en date du 22 novembre 2017 de Madame la Présidente de la Société G202, Rue Mazarin à La Fère qui sollicite la location du local n°2 au 1^{er} février 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide de louer à la société G202 le local artisanal, situé 24, Rue Mazarin, cadastré AB 430, d'une superficie de 438 m².
- Fixe le montant du loyer mensuel à 650 € HT.
- Fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer.
- Décide que la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront remboursées à la Ville par le preneur.
- Décide que le bail sera établi devant un notaire et que les frais seront à la charge du preneur.
- Autorise le Maire à signer le bail et tout document y afférant.

2017-116 - Dénomination de la future rue du lotissement de l'OPAL

Les travaux de construction du futur lotissement « Seniors » de l'OPAL, à l'angle des Rues Drouot et Mazin devraient démarrer au début de l'année 2018. Il est nécessaire de déterminer le nom de la future rue qui desservira les douze logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité décide que la rue qui va desservir les logements de l'OPAL sera dénommée « Rue Jean d'Ormesson » (2 voix pour la Rue Georges Clémenceau, 1 voix pour la Rue Thomas Pesquet).

2017-117 - Aménagement de la Mairie : demande de subventions

Afin de respecter les règles de sécurité et d'accessibilité de la mairie, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement du bâtiment :

- Installation d'un élévateur pour desservir la salle de réunion du 2^{ème} étage
- Remplacement des portes existantes en portes coupe-feu, réalisation de plafonds coupe-feu
- Mise aux normes de l'installation électrique
- Réalisation de sanitaires PMR rez-de-chaussée et étages
- Signalisation PMR
- Accès sur l'escalier de secours extérieur.
- Modification des main-courante, sens d'ouverture des portes...
- Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries isolantes
- Aménagement du local archives

Le coût des travaux est estimé à 252 668,72 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte le projet d'aménagement de la mairie.**
- **Autorise le Maire à faire réaliser ces travaux.**
- **Sollicite une subvention pour ces travaux dans le cadre du contrat de ruralité.**
- **Sollicite une subvention pour ces travaux au titre de la DETR.**
- **Sollicite une subvention pour ces travaux de la part du Conseil Départemental de l'Aisne.**

2017-118 - Aménagement d'un local commercial et d'une place de marché : demande de subventions

La Ville est propriétaire d'un local situé 15, Place Paul Doumer. Le projet consiste en l'aménagement d'un local commercial et d'une place de marché avec accès sur la place Paul Doumer et sur le parking de la Rue Catalifaud. Le coût des travaux est estimé à 164 050 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte le projet d'aménagement présenté.**
- **Autorise le Maire à faire réaliser ces travaux.**
- **Sollicite une subvention pour ces travaux dans le cadre du contrat de ruralité.**
- **Sollicite une subvention pour ces travaux au titre de la DETR.**
- **Sollicite une subvention pour ces travaux de la part du Conseil Départemental de l'Aisne.**

2017-119 - Aménagement du pont du Luxembourg : demande de subvention

Suite au diagnostic du pont de la Rue du Luxembourg réalisé le 25 septembre 2017, il apparaît qu'il est en assez mauvais état et que des travaux de réhabilitation s'imposent. Le coût des travaux est estimé à 79 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte le projet de réhabilitation du pont de la Rue du Luxembourg.**
- **Autorise le Maire à faire réaliser ces travaux.**
- **Sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie.**
- **S'engage à affecter à ces travaux 79 500 € HT sur le budget communal**
- **S'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.**

2017-120 - Aménagement du pont de la Rue du Général De Gaulle : demande de subvention

Suite au diagnostic du pont de la Rue du Général De Gaulle réalisé le 25 septembre 2017, il apparaît qu'il est en assez mauvais état et que des travaux de réhabilitation s'imposent. Le coût des travaux est estimé à 54 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Accepte le projet de réhabilitation du pont de la Rue du Général De Gaulle.**
- **Autorise le Maire à faire réaliser ces travaux.**
- **Sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie.**
- **S'engage à affecter à ces travaux 54 000 € HT sur le budget communal**
- **S'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.**

2017-121 - Décision budgétaire modificative

Budget de la Ville 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier comme suit les prévisions budgétaires 2017 de la Commune :

Investissement

- Dépenses

- Article 1641 remboursement des emprunts en capital +500 €
- Article 2313 opération n°1015 Travaux logements : -500 €

2017-122 - Bilan des délégations au Maire

Le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

Appels d'offres

- Travaux de remise en état du court de tennis n°1
Une consultation a été lancée auprès trois entreprises et c'est la société CRE TENNIS de 02300 Camelin qui a été retenue pour un montant de 23 764,40 € HT
- Travaux d'aménagement du Bâtiment 18-3^{ème} phase lot n°6 « Carrelage-faïence »
L'appel d'offres pour ce lot a été déclaré infructueux une première fois. Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises et c'est la société RC2B de 02300 Abbécourt qui a été retenue pour un montant de 10 747 € HT.
- Travaux du réseau d'eau potable dans la Rue du Luxembourg
Une consultation a été lancée auprès de quatre entreprises et c'est la société EHTP de La Fère qui a été retenue pour un montant de 75 248 € HT.
- Travaux du voirie divers
Une consultation a été lancée pour des travaux de remise en état des voiries des rues du Millénaire, du Général De Gaulle et du Général Leclerc auprès de quatre entreprises et c'est la société RVM d'Epau-Bézu qui a été retenue pour un montant de 49 935, € HT.

2017-123 - Aménagement du Chemin Noir : demande de subvention

La Rue du Chemin Noir, voie communale n°47, est en assez mauvais état. Il est nécessaire de réaliser des travaux : reprofilage de la chaussée, purges, réalisation d'un tapis d'enrobé. Le Maire présente le projet établi par l'ADICA. Le coût des travaux est estimé à 39 990 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte le projet d'aménagement de la Rue du Chemin Noir, VC n°47, d'une longueur de 230 m.**
- **Autorise le Maire à faire réaliser ces travaux.**
- **Sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie.**
- **S'engage à affecter à ces travaux 39 990 € HT sur le budget communal**
- **S'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.**

2017-124 - Location d'un local communal situé 41bis, Rue de la République

La Commune est propriétaire d'un immeuble situé 41, Rue de la République, cadastré AE 411, constitué de trois locaux, dont deux à l'étage. Une demande de location d'un local est parvenue en mairie de la part de Mme TELLAÏ Leïla, médecin, qui désire ouvrir un cabinet de pédiatrie à La Fère. Une partie du local du rez-de-chaussée pourrait lui être louée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de louer à Madame TELLAÏ Leïla, un local communal situé 41bis, Rue de la République à l'effet d'y installer son cabinet de pédiatrie.**
- **Fixe le montant du loyer mensuel à 350 €.**
- **Décide que le loyer comprend les consommations en eau, gaz et électricité.**
- **Fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer.**
- **Autorise le Maire à signer le bail et tout document y afférant.**

La secrétaire,

Le Maire,



Audrey WEBBER



Raymond DENEUVILLE